

Champlain Solidarité



Bulletin de Souscription

L'ordre de souscription ne pourra être exécuté que quand la société de gestion sera en possession du bulletin de souscription rempli et signé par le souscripteur

Code ISIN : FR0010608521 Part A (parts de distribution et/ou capitalisation)
FR0010632513 Part I (parts institutionnelles)

Dénomination : Champlain Solidarité

Forme juridique : Fonds Commun de Placement de droit français

Société de gestion : Financière de Champlain

Dépositaire : CM-CIC Securities

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La souscription ou l'acquisition des parts de ce FCP, directement ou par personne interposée, est réservée :

Pour la part A, à tous les souscripteurs.

Pour la part I/Part institutionnelle, à des investisseurs institutionnels et pour un montant minimum de première souscription de 1 M€ la part. Les souscriptions ultérieures sont de 1 part. Le FCP est un OPCVM de partage plus particulièrement ouvert à tous les investisseurs qui souhaitent diversifier leur actif dans des investissements respectueux du progrès social et sensibles à la philosophie des fonds de partage.

Les revenus distribuables des parts de partage du fonds sont distribués annuellement sous forme de dons en espèces reversés de façon équipondérée au profit des associations figurant sur la liste ci-dessous.

Le FCP s'adresse à des souscripteurs acceptant d'abandonner 75 % des revenus distribuables au profit d'associations sous la forme d'un don. Ce don fait l'objet d'un reçu fiscal.

Liste des associations loi 1901			
Raison sociale	Adresse	CP	VILLE
ENFANTS DU MEKONG	5, rue de la Comète	92600	ASNIERES
FONDATION D'AUTEUIL	40, rue La Fontaine	75016	PARIS
LA MIE DE PAIN	18, rue Charles Fourier	75013	PARIS
LES BLOUSES ROSES	5, rue Barye	75017	PARIS
LES PAPILLONS BLANCS	44, rue Blanche	75009	PARIS
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	64, avenue Parmentier	75011	PARIS
UNE CHORBA POUR TOUS	168, rue de Crimée	75019	PARIS

Conditions de souscription

Pour souscrire à ce fonds, merci de contacter votre intermédiaire financier en lui transmettant le code ISIN (PART A FR0010608521), le nombre de parts et ce bulletin de souscription dûment complété.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion FINANCIERE DE CHAMPLAIN 3, rue La Boétie 75008 PARIS (Monsieur Philippe Chalvet - tél : 01 58 18 37 57).

Pour être pris en compte, le bulletin de souscription, dûment rempli et signé, et l'Ordre de Mouvement (ODM établi par votre intermédiaire financier) doivent être adressés par votre intermédiaire financier par fax ou courrier auprès du dépositaire désigné ci-dessous.

Après validation de la souscription par le dépositaire et la société de gestion, l'ordre de souscription sera effectué au plus tard en J+3 (délai de traitement administratif de la souscription par le dépositaire), les fonds correspondant au montant de la souscription doivent être transférés au CM-CIC Securities par virement de votre intermédiaire financier. Le versement des fonds devra être constaté au plus tard à 12 H 00 (heure de Paris) sur la base de la prochaine valeur liquidative, méthode dite "cours inconnu".

Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats

DEPOSITAIRE

CM-CIC Securities – 6, avenue de Provence – 75441 Paris Cedex 09

Tél : + 33 (0) 1 45 96 79 48 - Fax +33 (0) 1 45 96 77 23

Conditions de rachat

Après réception de l'ODM par votre intermédiaire financier, les ordres de rachat reçus avant 12 H 00 (délai de traitement administratif environ 3 jours ouvrés), sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, méthode dite "cours inconnu". Le règlement est effectué en date du jour ouvré suivant.

Je déclare avoir pris connaissance du prospectus simplifié et m'engage irrévocablement à souscrire à

PART A (Code ISIN : FR0010608521)

Nombre de parts	Valeur de la part estimée	Montant du versement
		€

Le règlement est effectué auprès du dépositaire (CM-CIC Securities) du FCP Champlain Solidarité pour un montant total approximatif de (somme à écrire en toutes lettres)

Le dépositaire (CM-CIC Securities) du FCP Champlain Solidarité assure la gestion des parts A en nominatif administré.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et remise au porteur.

Date :

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée (s) de la mention « lu et approuvé »

Attestation fiscale

Pour pouvoir bénéficier de la réduction attachée à la souscription, merci d'indiquer vos coordonnées ci-dessous.

PERSONNE PHYSIQUE	
Nom :	Prénom :
Adresse postale	Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale)
Résidence, bâtiment :	Résidence, bâtiment :
Numéro Rue :	Numéro Rue :
Commune :	Commune :
Code Postal :	Code Postal :
Pays :	Pays :

L'article 200 du Code Général des Impôts permet à toute personne imposable de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don et ce, dans la limite de 20% du revenu imposable. Si les dons effectués au cours d'une année dépassent cette limite de 20% du revenu imposable, il est possible de reporter la déduction de l'excédent successivement sur les cinq années suivantes.

Attestation fiscale

Pour pouvoir bénéficier de la réduction attachée à la souscription, merci d'indiquer vos coordonnées ci-dessous.

PERSONNE MORALE
Raison sociale :
Nom et prénom du représentant légal :
Adresse du siège social :
Résidence, bâtiment :
Numéro Rue :
Commune :
Code Postal :
Pays :

A joindre en annexe du bulletin de souscription :

- 1 extrait Kbis,
- Le pouvoir du signataire habilité par l'investisseur à signer le présent bulletin de souscription.

Les sociétés assujetties à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du don dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

PART I / Part institutionnelle (Code ISIN : FR0010632513)

Nombre de parts	Valeur de la part estimée	Montant du versement Minimum 1 M€ Ultérieurs 1 part
		€

Le règlement est effectué auprès du dépositaire (CM-CIC Securities) du FCP Champlain Solidarité pour un montant total approximatif de (somme à écrire en toutes lettres)

Le dépositaire (CM-CIC Securities) du FCP Champlain Solidarité assure la gestion des parts I en nominatif administré.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et remise au porteur.

Nom et prénom (ou raison sociale) du souscripteur :

Date :

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée (s) de la mention « lu et approuvé »

Attestation fiscale

Pour pouvoir bénéficier de la réduction attachée à la souscription, merci d'indiquer vos coordonnées ci-dessous.

PERSONNE MORALE
Raison sociale :
Nom et prénom du représentant légal :
Adresse du siège social :
Résidence, bâtiment :
Numéro Rue :
Commune :
Code Postal :
Pays :

A joindre en annexe du bulletin de souscription :

- 1 extrait Kbis,
- Le pouvoir du signataire habilité par l'investisseur à signer le présent bulletin de souscription.

Les sociétés assujetties à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du don dans la limite de 0.5 % du chiffre d'affaires hors taxes
